



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ARDEX SN

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ARDEX SN
 No du produit 73079, 73081, 73086, 73073, 73082, 73070, 73080, 73087, 73076, 73078, 73072, 73075, 73071

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Mastic.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ARDEX GmbH
 Friedrich-Ebert-Strasse 45
 D 58453 Witten-Annen
 Tel.: 0049 (0)2302/664-0
 Fax: 0049 (0)2302/664-355
 E-Mail: sicherheitsdatenblatt@ardex.de
 Personne À Contacter M. Matthey, Dept. QSU

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Non classé.
Pour l'environnement	Non classé.

Classification (1999/45/CEE)

Non classé.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

Aucun pictogramme requis.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation régionale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale. Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation internationale.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

ARDEX SN

Amin	< 1%
No CAS : 1760-24-3	No CE : 217-164-6
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H332 Eye dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R20. Xi;R41. N;R51/53. R43.
Butan-2-on-O,O'-(methylsilyldyn)trioxim	< 1%
No CAS : 22984-54-9	No CE : 245-366-4
Classification (CE 1272/2008) Acute Tox. 4 - H312 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317	Classification (67/548/CEE) Xn;R21. Xi;R36/38. R43.
langkettige Alkylbenzole	5% - 10%
Classification (CE 1272/2008) Aquatic Chronic 4 - H413	Classification (67/548/CEE) R53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Inhalation

Air frais.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin !

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO₂, NO_x). Dioxyde de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

ARDEX SN

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

En cas d'incendie porter un appareil respiratoire à adduction d'air. Porter un vêtement de protection complet.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de : Matière oxydante. Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise.

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pâte colorée.
Couleur	Variable.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau.
Point de fusion (°C)	Non disponible.
Densité relative	1,0 g/cm ³ 20°C
Point d'éclair	Non disponible.

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucunes dans les conditions normales.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations toxicologiques

Aucunes informations notées.

Danger par aspiration:

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut entraîner des rougeurs, de l'irritation et de la peau sèche.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

langkettige Alkylbenzole

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.

12.1. Toxicité**12.2. Persistance et dégradabilité**

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ne pas considéré comme mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Der Abfall ist als gefährlicher Abfall klassifiziert. Abfall einer zugelassenen Deponie nach Absprache mit den örtlichen Behörden zuführen. Die Verpackung muss ausgeleert sein (ohne flüssige Reste). Die Verpackung soll für Wiedergewinnung eingesammelt werden. Abfall und Reste entsprechend der örtlichen behördlichen Vorschriften entsorgen. Abfallcode 08 04 10: Klebstoff- und Dichtmassenabfälle mit Ausnahme derjenigen, die unter 08 04 09 fallen.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

Première édition.

Émise Par

Herr Matthey, Abt. QSU
Manager für Sicherheit, Gesundheitsschutz und Umwelt

Date de révision

05/07/2012

Révision

1

Date

05.07.2012

Phrases - R (Texte Intégral)

R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R21	Nocif par contact avec la peau.
R20	Nocif par inhalation.
NC	Non classé.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions De Danger Completes

H312	Nocif par contact avec la peau.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.